

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX (4.1)

L’an deux mille vingt-six, le 04 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 30
 Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 avril 2026**
 Date d’affichage de la convocation : **27 avril 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, COSSARD, CETTIER, BOUILLOT, PONTILLE, PELLETIER, VANEL-NORMANDIN, VUILLIOT, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

M. PELLÉ donne pouvoir à Monsieur le maire.

Excusés : Mme GERVIER et M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élue à l’unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique (CGFP), notamment l’article L.313-1,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois,

Et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** l’évolution du tableau des emplois, à compter du 1^{er} juin 2026, comme suit :

Création de poste	Suppression de Poste	Observations	
1 emploi à temps complet de rédacteur territorial	1 emploi à temps complet d’adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	<p><u>Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet : de 47 500 € à 57 400 €</u></p> <p><u>Rédacteur territorial à temps complet : de 48 000 € à 60 200 €</u></p>	évolution nécessaire dans l’intérêt du service.

- **INDIQUE** que le Comité social territorial (CST) sera informé de cette évolution du tableau des emplois ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mai 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 mai 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260505-2026_070_DEL-DE

